

maintien de salaire et maternité

Par **la.pitchoun**, le **05/01/2006** à **11:59**

Bonjour,

J'aurai voulu savoir ce qui se passe lorsque les indemnités journalières de maternité sont supérieures au salaire net et que l'entreprise maintien le salaire.

Est-ce qu'il peut reprendre le trop versé de la sécu?

Par **nicolas.aurand**, le **13/03/2006** à **20:01**

si l'employeur maintient le salaire pendant la maternité, c'est qu'il est subrogé dans les droits de sa salariée. il ne m'apparait pas logique que l'employeur face de la rétention du surplus entre ce qu'il verse et ce qu'il recoit...